

Grand Besançon Métropole
Projet de création d'un cimetière à Avanne-Aveney

Enquête publique du 10 avril à 9h00 au 15 mai jusqu'à 17h30

	Nom - Prénom	OBSERVATIONS déposées par voie électronique
1	Collectif "Les Morts taiseux"	<p>Sujet : <i>Cimetière Avanne-Aveney</i></p> <p>Message :</p> <p><i>Monsieur le Commissaire-Enquêteur</i></p> <p><i>Nous sommes un Collectif, "Les Morts taiseux", qui s'est constitué au mi-temps de l'année 2023 quand nous avons constaté que le Grand Besançon Métropole (GBM) poursuivait le projet aberrant et stupide de création d'un troisième cimetière à Avanne-Aveney sur une parcelle située en pleine Zone humide, chemin du Vignier, au lieu-dit "Derrière Chaillot" qui avait été décidé plus de 10 ans auparavant par un maire élu de mars 1997 à mars 2014 et que les élus suivants n'ont jamais remis en question, plus par résignation que par conviction.</i></p> <p><i>Nous rappelons que la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février de chaque année pour commémorer la signature en 1971 de la Convention de Ramsar (Iran) sur les zones humides qui cadre "l'utilisation des ressources en eau et protège ainsi la multitude d'espèces animales et végétales qui y vit" et que celle du 2 février 2020 a choisi pour thème " : les Zones humides sont "pleines de vie". Nous estimons qu'Il serait vraiment accablant que la Zone humide retenue sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney pour la création d'un un cimetière puissent devenir une Zone humide "pleine de mort".</i></p> <p><i>Nous avons étudié les RAPPORTS HYDROGÉOLOGIQUES du Cabinet REILÉ domicilié sur le territoire de la commune voisine de Beure, spécialisé dans l'Environnement, les sciences appliquées aux Sciences de la Terre.</i></p> <p><i>1. Dans le premier rapport d'octobre 2016, il est annoncé en conclusion : " Les sols filtrants et drainants conviennent</i></p>

mieux à l'implantation d'un cimetière. Le substrat marneux est peu perméable. En l'état, le risque d'accumulation temporaire en eau (par infiltration des eaux de pluie) au fond des sépultures est important".

2. Dans le second rapport (D2023-06432) de mai 2023, sont tirés les conclusions suivantes : * d'abord en page 10/139 que : "Les niveaux marneux imperméables ne sont pas favorables à l'inhumation en pleine terre ni à la dégradation des corps. L'aménagement de caveaux ancrés dans ces formations nécessitera l'organisation d'un drainage des eaux de sépulture. Les formations superficielles argilo-limoneuses favorables à l'inhumation en pleine terre ne sont pas suffisamment épaisses et nécessiteront un apport de matériaux pour atteindre une épaisseur totale minimale de 1.40 mètre" et plus loin que : "L'emprise du projet n'est pas favorable à l'inhumation de corps en pleine terre.", *puis aussi en page 19/139 que : "Ces observations [de l'évolution du niveau de l'eau souterraine] confirment le caractère imperméable des niveaux marneux profonds et d'une perméabilité relative des niveaux supérieurs jusqu'à une profondeur d'environ 3 mètres. Les niveaux supérieurs sont rapidement saturés par des épisodes pluvieux successifs provoquant ainsi un ruissellement de surface après le dépassement de la capacité au champ." En clair, dès qu'il pleut, le sol se gorge d'eau, ça déborde et ça ruisselle.

Comme la nature des terrains rend impossible l'inhumation des corps en l'état et nécessite un système complexe de drainage des caveaux et de la parcelle, nous avons averti à plusieurs reprises les Elues de GBM, Madame la Présidente, Anne VIGNOT, ainsi que la 4ème Vice-Présidente, Madame Lorine GAGLILOLO, de l'absurdité du projet, sans aucun résultat. Les Services techniques du Grand Besançon ont donc continué de poursuivre l'instruction du projet et ils ont imaginé une "techno-solution" qui peut être qualifiée de démente, laquelle prévoit en effet que : "des drains vont être installés à l'extérieur et autour du nouveau cimetière pour recueillir les eaux pluviales et que chaque caveau sera relié à un drain central situé à deux mètres de profondeur et à un bassin de recueil qui sera relié au réseau d'assainissement."

Des habitants du village ont manifesté leur désapprobation à ce projet avec des messages tels que : "Par respect pour nos morts, ne les enterrons pas dans des zones humides" et aussi : "Par respect pour nos Zones humides, n'y enterrons pas nos morts." Sous la forme du Collectif "Les Morts taiseux", nous avons lancé en juillet 2023 la Pétition : "Absurdité de l'emplacement projeté pour un nouveau cimetière à Avanne-Aveney (25) !".

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/absurdite-emplacement-projete-nouveau-cimetiere/212517> qui a recueilli l'accord et la signature de plus de 5.000 citoyens.

		<p><i>Aussi, tant en appui aux habitants du village que fort du nombre élevé de signataires à être en désaccord complet avec la décision absurde et funeste d'un ancien maire, nous nous opposons fermement au projet de construction de ce troisième cimetière. D'autres emplacements sont disponibles sur le territoire d'Avanne-Aveney et le GBM doit accepter, en coordination avec les élus et les habitants du village, que de nouvelles recherches soient effectuées en toute rigueur scientifique et technique.</i></p> <p><i>Nous tenons à vous informer que nous avons appris avec consternation qu'au niveau national 99% des enquêtes publiques aboutissent à un avis favorable de la part des Commissaires-Enquêteurs, ce qui pourrait signifier leur subordination aux Maîtres d'ouvrage, active ou tacite, au détriment d'une vraie démocratie. Les 1% qui émettent un avis défavorable se mettent d'ailleurs dans une position très inconfortable. Ainsi, le Président du département de l'Isère a obtenu la radiation d'un Commissaire-Enquêteur de la liste départementale d'aptitude parce qu'il avait donné un avis défavorable à un projet, en prétextant qu'il n'avait pas les qualités requises "d'indépendance, d'impartialité, de compétence". Il aura fallu 4 ans de procédure pour réintégrer cette personne sur la liste des commissaires enquêteurs du département de l'Isère.</i></p> <p><i>Nous espérons vivement qu'après avoir étudié minutieusement le comportement durant la période 1997-2014 de l'ancien maire à l'origine de ce projet vieux de plus de 10 ans et qu'après avoir examiné attentivement les deux rapports du Cabinet REILÉ, vous émettiez vous-même, en votre âme et conscience, un AVIS DÉFAVORABLE à ce projet de cimetière. Nous vous en remercions vivement par avance.</i></p> <p><i>Nous vous prions d'agréer, le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.</i></p>
2	Guillaume Fléchaire	<p>Sujet : <i>Opposition à un cimetière en zone humide</i></p> <p>Message : <i>Le projet de cimetière prévu dans la commune d'Avanne-Aveney ne tient pas debout, pour la simple et bonne raison qu'il va s'implanter sur une zone humide, où règne une riche biodiversité. De plus, le projet date de plus de 25 ans et a été commandité par un maire méprisable et avide de pouvoir.</i></p>